



Cellule d'observation de la criminalité

Kidnapping : bulletin #1

- Janvier 2021 -

1. Bulletin de janvier 2021. Pour le mois de janvier 2021, au moins 60 kidnappings¹ ont été recensés, ce qui laisse présager une hausse considérable par rapport à l'année dernière (51 pour le premier trimestre).

2. Mise en contexte. Au mois de janvier 2020, l'opinion publique a été alertée par une montée spectaculaire du nombre de cas de kidnappings. Du 1^{er} au 22 janvier, la Police Nationale d'Haïti (PNH) en a répertorié 15, bien que d'autres n'aient pas été portés à sa connaissance, vu que certains policiers y sont aussi impliqués². Dès lors, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) s'est particulièrement intéressé à ce phénomène et s'est proposé de remonter à 1996, où les premiers cas de kidnappings auraient été détectés, ce pour mieux le comprendre et assister la société dans ses démarches visant à l'enrayer. L'État des droits humains en 2020 en a décelé 796, dont 565 au dernier trimestre³.

3. Objectif. La cellule d'observation de la criminalité est créée dans l'idée d'aborder la criminalité et le kidnapping dans leurs aspects complexes, notamment en lien avec la politique, l'économie et les droits humains.

4. Méthodologie. La cellule d'observation de la criminalité utilisera une approche pluridisciplinaire pour mieux appréhender ce phénomène, en faisant appel à des experts : économistes, criminologues, pénalistes, spécialistes en sécurité, psychologues, politologues, historiens... Le CARDH collaborera aussi avec des instances étatiques et internationales chargées d'agir la question. Des mécanismes seront mis en place afin que la population et, en particulier, les victimes puissent collaborer.

5. Bulletin mensuel ou trimestriel. Chaque mois, un bulletin sera publié afin que des données fiables soient disponibles, avec éventuellement des précisions (kidnappings suivis de viol, et d'assassinat, répartition géographique...). Il y aura aussi un bulletin trimestriel destiné à mieux explorer ce phénomène en vue d'apporter des éléments d'éclairage aux décideurs et à la population, car cette problématique doit être appréhendée dans sa complexité.



Port-au-Prince (Haïti) le 4 février 2021

¹Ce chiffre peut être revu à la hausse, si d'autres cas sont portés à la connaissance du CARDH, vu qu'il est en train de renforcer ses mécanismes de cueillette d'informations.

²CARDH, « État des droits humains en 2019 : L'année noire ! », P.8,§5.

³CARDH « État des droits humains en 2020, Hausse de la criminalité - démantèlement juridique - constantes violations des droits humains », p. 32, §102.